

Mesures indemnitaires Marins : un petit point s'impose...

La mise en place des mesures indemnitaires négociées lors des Groupes de Travail aéromaritimes de l'automne 2021 et actées lors du CTR de février 2022 ayant enfin été entérinées par la DG pour une mise en paiement prévue en juin 2023 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023, il nous semble intéressant de faire le point sur ces différentes mesures et leur impact futur sur les fiches de paie des uns et des autres. Nous ne reviendrons pas sur le tour de passe-passe qui a permis à l'administration de gagner 9 mois sur le dos des agents (il faut dire que l'accouchement a été difficile !...), mais on peut au moins se réjouir de voir aboutir ce chantier de longue haleine. Il aura fallu un an à l'administration pour débloquer la situation... No comment.

Ces Groupes de Travail, initiés à l'automne 2021 à la suite de nos demandes récurrentes avaient pour but de mettre en adéquation les nouveaux standards des formations maritimes douanières avec les grilles indemnitaires.

Pour rappel, les multiples barèmes ACF que l'on connaissait (22 à l'heure actuelle ! Sans tenir compte des grilles de RTN et d'ONI) seront donc remplacés à terme par 5 classes indemnitaires par ordre croissant de qualification et de fonction, et selon le type de moyen maritime.

Il faut savoir qu'aucun agent ne subira de diminution de rémunération et qu'une bonne part des marins (en particulier dans les BSN et les BGC) verront leur ACF augmenter et pour certains de manière significative. C'était l'une des finalités de ces GT : tenter de redonner de l'attrait aux BSN et aux BGC, au travers d'une harmonisation et d'une reconnaissance indemnitaire.

Nous vous invitons à consulter la ligne ACF de votre fiche de paie pour déterminer les éventuels gains que ces nouvelles grilles peuvent vous apporter, mais nous avons essayé d'indiquer pour chaque classe les gains éventuels, sachant que les disparités de situation individuelles rendent très difficiles de faire un état des lieux exhaustif (sachant qu'il y avait 22 barèmes ACF différents jusqu'à présent !...)

Voici donc les 5 classes indemnitaires par ordre croissant de qualification et de fonction :

- **Classe 1 : - marins-ponts Groupe 1** sur tous moyens (BSN / BGC / PGC)

Alignement sur le barème ACF *Fonction "marins VGC ou PGC - marin-pont opérateur-radio" - P451*

Grade	Échelons	Barème annuel en point	Barème annuel en euros	Barème mensuel en euros
Agent de Constatation	Tous échelons	37	1044,88	87,07
Contrôleur	Tous échelons	48	1355,52	112,96

Ce qui fait un gain de **28,24 € par mois** pour tous les marins Groupe 1

- **Classe 2 :** - **mécaniciens Groupe 1** sur tous moyens (BSN / BGC / PGC)
- **marins-ponts Groupe 1 chefs-pont** (PGC)

Alignement sur le barème ACF *Fonction "marins VGC ou PGC - mécanicien BS + électrotechnicien BAT ou mécanicien BAT + électrotechnicien BS" - P 443*

Grade	Échelons	Barème annuel en point	Barème annuel en euros	Barème mensuel en euros
Agent de Constatation	Tous échelons	86	2428,64	202,39
Contrôleur	Tous échelons	97	2739,28	228,27

Ce qui fait un gain allant de 0 € pour les mécaniciens déjà titulaires de ces qualifications à bord d'une BGC ou d'un PGC (peu nombreux) à **124,73 € par mois** (cat C) ou **127,08 € par mois** (cat. B) pour un mécanicien à bord d'une BSN. Les chefs-pont sur PGC obtiennent un gain de **47,06 € par mois**.

- **Classe 3 :** - **marins-ponts Groupe 2** (chefs de quart BGC / PGC)
- **mécaniciens Groupe 2** (seconds mécaniciens BGC)
- **marins-ponts Groupe 1 ou 2** (seconds commandants BSN)

Alignement sur le barème ACF *Fonction "Marins VGC - chef de quart ou marins PGC chef de quart" - P 436*

Grade	Échelons	Barème annuel en point	Barème annuel en euros	Barème mensuel en euros
Agent de Constatation	Tous échelons	104	2936,96	244,75
Contrôleur	Tous échelons	115	3247,6	270,63

Ce qui fait un gain allant de 0 € pour les chefs de quart de BGC / PGC à **127,08 € par mois** (cat C) ou **124,72 € par mois** (cat. B) pour un second commandant à bord d'une BSN.

- **Classe 4 :** - **marins-ponts Groupe 3** (seconds commandants BGC / PGC)
- **mécaniciens Groupe 3** (seconds mécaniciens PGC)
- **mécaniciens Groupe 2** (chefs mécaniciens BGC)
- **marins-ponts Groupe 1 ou 2** (commandants BSN)
- Officiers navals adjoints / RTN adjoints / Officiers navals stagiaires

Alignement sur le barème ACF *Fonction "Marins VGC - second ou marins PGC capitaine en second" - P 435* augmenté de 5 points d'ACF pour les catégories B.

Grade	Échelons	Barème annuel en point	Barème annuel en euros	Barème mensuel en euros
Agent de Constatation	Tous échelons	126	3558,24	296,52
Contrôleur	Tous échelons	141	3981,84	331,82
Inspecteur	1 - 7	144	4066,56	338,88
	8 - 10	147	4151,28	345,94
	11 - 12	174	4913,76	409,48
Inspecteur Régional	IR3 / IR2 / IR1	200	5648	470,67

Ce qui fait un gain allant de **11,77 €** pour les seconds commandants à **82,37 €** pour les seconds mécaniciens PGC (cat. B) et **150,61 €** pour les commandants de BSN (sans compter la **prime de sujétion particulière de 150 € brut** pour ces derniers)

- **Classe 5** : - **marins-ponts Groupe 3 ou 4** (commandants BGC / PGC)
 - **mécaniciens Groupe 3** (chefs mécaniciens PGC)
 - Officiers navals / RTN

Alignement sur le barème ACF *Fonction "Marins VGC - commandant ou Marins PGC - capitaine" - P 434*

Grade	Échelons	Barème annuel en point	Barème annuel en euros	Barème mensuel en euros
Contrôleur	Tous échelons	157	4433,68	369,47
Inspecteur	1 - 7	165	4659,6	388,3
	8 - 10	168	4744,32	395,36
	11 - 12	195	5506,8	458,9
Inspecteur Régional	IR3 / IR2 / IR1	221	6241,04	520,09

Ce qui fait un gain allant de 0 € pour les commandants BGC/PGC (mais ils obtiennent en contrepartie une **prime de sujétion particulière de 250 € brut**) à **49,42 €** pour les chefs mécaniciens PGC (cat. B ou cat. A).

Les Officiers navals interrégionaux obtiennent un gain de **65,89 €**, les RTNI un gain de **110,61 €** en moyenne.

**Pour la CFDT Douane
 Les représentants DNGCD**